

Service Abonnés

115 Av. du Général de Gaulle 89130 TOUCY Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



03 86 44 01 42



regieeau@repf.fr http://www.eaux-puisaye-forterre.fr/



Astreintes-Urgences 03 86 44 01 42

GESTION DES PAIEMENTS

SGC D'AUXERRE 68 Rue du Pont 89000 AUXERRE Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et le lundi après midi de 13h45 à 16h15



03 86 51 30 00

sgc.auxerre@dgfip.finances.gouv.fr

PAIEMENT EN LIGNE

Connectez-vous 7j/7 et 24h/24 sur http://www.eaux-puisaye-forterre.fr/

MESSAGE(S)

EAU: Abonnement du 01/07/2024 au 30/06/2025

Consommation: Index relevé, estimé ou que vous auriez pu nous communiquer. ASSAINISSEMENT (GRANDCHAMP) :Abonnement du 01/01/2025 au 30/06/2025 Consommation : du 01/01/2025 à la date de relève annuelle (Index relevé, estimé ou que vous auriez pu nous communiquer)

Référence PDC 0860113501

CLIENT TITULAIRE DU CONTRAT \ ADRESSE DESSERVIE MILLOT DUMAZERT SEVERINE LA GOULATERIE 14 ROUTE DE LA FORET 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE

> SGC D'AUXERRE Expéditeur

68 RUE DU PONT 89000 AUXERRE

MME MILLOT DUMAZERT SEVERINE Destinataire

LA GOULATERIE

14 ROUTE DE LA FORET

MALICORNE

89120 CHARNY OREE DE PUISAYE

VOTRE FACTURE DE RELEVE DU 17/07/2025

Réf. facture: 2025 1340 080476 Détails au verso

Consommation du 03/07/2024 au 01/07/2025

190 m³ 494,35€

Distribution de l'eau Organisme Public Agence de l'Eau

110,86€

Total facture TTC

605.21€

A déduire

-90,28€

Montant TTC Règlement 30 jours à réception

514,93 €

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour votre règlement sont :

- Paiement en ligne : se connecter sur www.eaux-puisave-forterre.fr avec l'adresse mail utilisée pour la création de votre compte
- Prélèvement mensuel ou automatique à l'échéance : mandat de prélèvement disponible, téléchargeable à partir du site www.eaux-puisaye-forterre.fr
- TIP SEPA: dater, signer et renvoyer le TIP au moyen de l'enveloppe fournie (à affranchir)
- Chèque : libellé à l'ordre du SGC d'Auxerre (joindre obligatoirement le talon de facture)
- Virement : sur le compte du SGC d'Auxerre ÎBAN FR26 3000 1001 67C8 9500 0000 022 BIC BDFEFRPPCCT
- Paiement de Proximité: Par carte bancaire ou en espèces (dans la limite de 300 euros): muni du présent avis, auprès d'un point de Paiement de Proximité dont vous trouverez la liste sur le site https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par compte connotmement aux instructions au treatiset; vois beneficiez un toutil actuel temporation voire banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autoisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenit auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, voire compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

MILLOT DUMAZERT SEVERINE LA GOULATERIE 14 ROUTE DE LA FORET MALICORNE 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE

TIP SEPA

SIGNATURE

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0890030240000000000008047625 ICS: FR11ZZZ504891

ence: 2025 1340 080476

Montant:

514,93 €

Créancier: PUISAYE FORTERRE FEDERATION



CPE NANTERRE

TSA 73980

DUMAZERT S

92894 NANTERRE CEDEX 9



Joindre un relevé d'identité bancaire

024110500251 MILLOT

941133000175 05130000000000804760890034993706

51493

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION	COMMENTAIRE
504701	1444 (manuelle le 02/07/2024)	1634 (releveur le 01/07/2025)	190m³	MAIL / Agence en Ligne

Total conso: 190m3

Réf. facture : 2025 1340 080476

FACTURE DÉTAILLÉE						
	Période facturée	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Distribution de l'eau				468,58 €		494,35 €
Abonnement eau	01/07/2024-31/12/2024	184 J	100,00€	50,27 €	5,50 %	53,03€
Abonnement eau	01/01/2025-30/06/2025	181 J	106,00 €	52,56 €	5,50 %	55,45€
Consommation eau	03/07/2024-31/12/2024	95 m3	1,870 €	177,65 €	5,50 %	187,42 €
Consommation eau	01/01/2025-01/07/2025	95 m3	1,980 €	188,10 €	5,50 %	198,45€
Organisme Public Agence de l'Eau				105,08 €		110,86 €
Redevance sur la ressource en eau (Agence de l'eau Seine Normandie)	03/07/2024-01/07/2025	190 m3	0,076€	14,44 €	5,50 %	15,24€
Redevance sur consommation d'eau potable (Agence Eau Seine Normandie)	03/07/2024-01/07/2025	190 M3	0,460 €	87,40 €	5,50 %	92,20€
Redevance Performance réseau eau potable (Agence Eau Seine Normandie)	03/07/2024-01/07/2025	190 M3	0,017 €	3,24 €	5,50 %	3,42 €

€ Prix du m³ TTC hors abonnement : 2,61 € (soit 0,00261 € / L)

Montant facturé	573,66 €	605,21 €
A déduire		-90,28 €

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L252 A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 81-624 du 19 août 1966 modifié par le décret n° 81-362 du 13 avril 1981 relatif au recouvrement des collectivités et établissements publics

L'ORDONNATEUR : Jean DESNOYERS - PRESIDENT

VOIE DE RECOURS : Vous pouvez, dans un premier temps, saisir le Médiateur de l'Eau, à l'adresse suivante *BP 40 463 - 75366 Paris Cedex 06* ou directement en ligne sur le site *www.mediation-eau.fr.* Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent titre (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement : -le Tribunal de proximité pour les litiges portant sur une somme inférieure à 4000 € -le Tribunal d'Instance pour les litiges portant sur une somme comprise entre 4000 € et 10000 € -le Tribunal de Grande Instance pour les litiges sur une somme supérieure à 10 000 € INFORMATIONS: -SIRET : 20007133000019 - Notre numéro individuel d'identification à la TVA : FR 21 200071330

Montant TTC	Règlem	nent 30 jours	à réceptio	n		514,93 €
Détail de la	TVA			HT	TVA	TTC
		TVA	5,5%	488,07	26,86	
		Total		488,07	26,86	514,93



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?





ZONE DE DISTRIBUTION: CHARNY

	Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité		
2024	La dépassament de la teneur en pitrates a été observée une seule fois et sans risque pour la		A : Eau de bonne qualité	
	Le dépassement de la teneur en nitrates a été observée une seule fois et sans risque pour la santé. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous. Pesticides: A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, dans son avis du 29/04/2024, I 'agence de sécurité sanitaire ANSES a réévalué le risque sanitaire (pertinence) du chlorothalonil R471811, et l'a classé comme non pertinent. Pour cette raison ce paramètre n'est pas pris en compte dans l'indicateur global de qualité.	В	B : Eau de qualité convenable	
			C : Eau de qualité insuffisante	
			D : Eau de mauvaise qualité	
			Indicateur 2023 : C	

Votre réseau est alimenté par les captages : FONTAINE DU CHARME, FORAGE DE PERUSEAU. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement sur filtre à sable pour la turbidité, sur filtre à charbon actif pour les pesticides puis au chlore.

Votre réseau alimente de façon permanente (CHAMBEUGLE, CHARNY OREE DE PUISAYE, CHENE ARNOULT, FONTENOUILLES, GRANDCHAMP, MALICORNE, MARCHAIS-BETON, ORMES (LES), PERREUX, SAINT-DENIS-SUR-OUANNE, SAINT-MARTIN-SUR-OUANNE, SOMMECAISE, VILLIERS-SAINT-BENOUT), soit 4483 personnes. Le responsable des installations est : « FEDERATION EAUX PUISAYE FORTERRE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « FEDERATION EAUX PUISAYE-FORTERRE »

DADAMÈTRES D'INTÉRÊT BOUR LA BOTABILITÉ DE L'EAU

PARAMETRES D'INTERET POUR LA POTABILITE DE L'EAU				
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité			
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 20 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml			
NITRATES	Dépassement ponctuel de la limite réglementaire			
Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 36,6 mg/L Valeur maxi : 53 mg/L			
DESTICINES ET MÉTABOLITES				

Quelques conseils



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur. assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au

de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 8 Conformité : 75 %

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà Nombre de substances recherchées : 353 Valeur maxi: 0,469 microgramme/L (chlorothalonil r471811)

Bonne qualité

NFU

Nombre de prélèvements : 20

Substance(s) non conforme(s): **chlorothalonil**

2 analyses non conformes début 2024

r471811

obiliet. Gel tallies caox dolverte egalement respecter on	Conformité : 90 % Valeur maxi : 6,9

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau liée à la nature géologique des sols exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 27,9 °f Valeur maxi: 30,3 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 04/06/2025 UDI 089000709

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Pour vos prochaines factures d'eau

Simplifiez-vous la vie...

Optez pour un paiement en douceur :

Prélèvement tous les mois ou

Prélèvement à échéance

Formulaire au dos à retourner complété

par courrier à
RÉGIE EAUX PUISAYE
FORTERRE
115 avenue du Général de Gaulle
89130 TOUCY

ou par mail à : regieeau@repf.fr

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat (attribué par la FEDERATION EAUX PUISAYE FORTERRE) :

Référence Point De Comptage /Abonné (à rappe	eler): /			
Type de contrat : Prélèvement r 9 prélèvements		nent à échéance ments		
solde Dans le cas où un acompte aurait déjà été émis, votre demande de mensualisation ne pourra être prise en compte qu'à l'issue de l'émission de la facture de régularisation	IDENTIFIANT CREANCIER SEPA (ICS) : FR11 ZZZ 504 891			
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATIO	N DU CREANCIER		
Noms, prénoms : Adresse :	BDF A	COMPTABLE AUXERRE AUXERRE C8950000000/22		
DESIGNATION DU IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	COMPTE À DÉBITER	Nombre de personnes au foyer :		
IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)				
À:				
	ACT I STATE			
	Signature :			
Le:	Signature : SSEMENT TENEUR DU COMPTE			
Le:				

Rappel: En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la FEDERATION EAUX PUISAYE FORTERRE. Cette demande est valable jusqu'à son annulation à notifier en temps voulu à la FEDERATION EAUX PUISAYE FORTERRE.

L'arrêt de la mensualisation se fera après 2 rejets pour provision insuffisante.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.